

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES POUR UNE VIDANGE RESPONSABLE DE NOS SPAS ET PISCINES

Il est très agréable d'avoir une piscine ou un spa, pour le plaisir et sans compter qu'elle ajoute un élément de jouissance à votre domicile. En effet, quoi de plus relaxant que de se rafraîchir ou de relaxer dans de l'eau propre et tempérée. Il faut cependant savoir qu'un certain nombre de dangers pour la santé et l'environnement sont associés à la présence d'une piscine ou d'un spa.

Par habitude, ou sans même en être conscients, nous vidangeons les eaux usées ou des eaux de nettoyage du filtre (couramment appelées backwash), de nos spas ou de nos piscines sur le terrain, dans le fossé et, parfois, directement dans un cours d'eau ou dans le lac. **Pourtant, ces milliers de litres d'eau (qui sont malheureusement contaminés) peuvent présenter une menace pour les cours d'eau avoisinants, être très néfastes pour l'environnement ou être très nocifs pour la vie aquatique.** Les eaux de vidange des piscines et spas ne devraient jamais être envoyées dans un lac, un cours d'eau ou un fossé se déversant dans un cours d'eau ou un lac.

Voici quelques conseils simples pour améliorer nos pratiques et préserver nos ressources si précieuses.

OPTIMISER L'ENTRETIEN

Premièrement, il est important d'optimiser l'entretien de nos spas et piscines afin de **minimiser l'utilisation de produits désinfectants.** Deuxièmement, avant une vidange ou un backwash, **s'assurer que les produits oxydants (ex. chlore) soient évaporés ou neutralisés.** Des produits neutralisants peuvent être ajoutés à l'eau afin de permettre de la relâcher plus

sainement. Lorsque l'eau est vidée, il faut **s'assurer que le débit de l'eau soit assez faible** pour ne pas éroder le terrain ou faire lever les sédiments dans l'eau.

CHOIX DES PRODUITS DÉSINFECTANTS

Les eaux de vidange des piscines et spas peuvent contenir du chlore à des concentrations néfastes pour la vie aquatique. Le Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels (MDDEP, 2005) précise que, s'il est nécessaire d'effectuer une vidange dans le milieu naturel, il faut neutraliser le désinfectant présent dans l'eau. Les principaux produits désinfectants utilisés sont :

PEROXYDE

Le peroxyde est 100% biodégradable, et aucun traitement n'est nécessaire lorsque c'est l'oxydant utilisé.

CHLORE

Le chlore est un produit volatil. Avant la vidange, il faut attendre 5-7 jours avant la vidange (selon la température) pour qu'il se soit bien évaporé ou ajouter un neutralisant pour chlore. Veuillez consulter votre piscinier en cas de besoin.



BROME

Le brome étant plus néfaste que le chlore et ne s'évaporant pas aussi facilement, il est préférable d'ajouter directement un neutralisant pour brome dans votre eau (vendu en magasin). Des pastilles de thiosulfate de sodium ou de sulfite de sodium peuvent être utilisées pour neutraliser du chlore et du brome résiduel (déchloration chimique). Il faut cependant éviter un excès de soufre dans l'effluent, car le soufre entraîne une baisse significative du taux d'oxygène dissous dans l'eau et peut donc nuire à la vie aquatique (U.S. EPA, 2000). Il est recommandé de consulter votre piscinier en cas de besoin.

SEL

Le sel ne peut pas être neutralisé comme le chlore ou le brome, donc ne jamais vidanger votre eau directement dans un cours d'eau ou dans le lac. **Voir avec un piscinier quelle solution est recommandable.**

Le **Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels** (MDDEP, 2009) précise que, s'il est nécessaire d'effectuer une vidange dans le milieu naturel, il faut neutraliser le désinfectant présent dans l'eau. Il est important de noter que le brome est plus néfaste que le chlore. Il est donc impératif de s'assurer de la neutralité de l'eau rejetée.

ÉVACUATION DES EAUX D'UNE PISCINE OU D'UN SPA

Avant toute chose, il faut vérifier les règlements municipaux : la législation concernant la gestion des eaux des piscines et spas varie grandement d'une municipalité à une autre. À Dudswell, il n'y a pas de règlement spécifique à cet effet: on se fie au bon jugement des utilisateurs. Voici quelques conseils à suivre lorsque vous videz votre piscine ou votre spa:

- Votre système d'assainissement individuel (fosse septique / élément épurateur) ne peut recevoir un volume d'eau aussi

important sans engendrer une détérioration du système. Ne jamais vidanger dans votre système.

- En premier lieu, laisser l'eau se reposer au moins sept jours (ouvert) avant de vidanger les eaux de piscines ou de spas (déchloration passive). Fermer aussi le chauffage du spa pour permettre à l'eau de revenir à une température proche de celle du milieu.
- Vous devez évacuer les eaux de vidange de votre piscine / spa sur votre propriété.
- Les propriétaires d'une piscine devraient idéalement disposer des eaux de vidange dans une rigole composée de cailloux (galets 5 - 10 cm) afin de l'oxygéner et la faire cascader vers un bassin de rétention de dimensions suffisantes en fonction des quantités d'eaux à recevoir. Sinon, les évacuer lentement sur la pelouse ou le jardin afin que le sol puisse les absorber. Idéalement, l'évacuation devrait être à au moins 10 m (33 pi) d'un plan d'eau. Au besoin, faire appel à un vidangeur professionnel, dans le cas surtout où votre terrain est imperméable.
- Ne videz pas les eaux de vidange de piscine sur une propriété voisine ou sur un terrain adjacent.
- Si l'eau est vidée directement sur le sol, le débit devrait être tel qu'il ne cause pas l'érosion du sol.
- Si l'eau est vidée vers un cours d'eau ou un égout pluvial, le débit doit être assez lent pour ne pas creuser le fond du cours d'eau ou brasser les sédiments.
- Veillez à ce que les eaux évacuées ne contiennent aucun produit chimique dangereux. Utilisez une trousse d'analyse de l'eau de piscine au besoin pour vous assurer que la qualité de l'eau est adéquate pour un rejet dans le milieu.
- Filtrez les solides en suspension avant d'évacuer les eaux vers un cours d'eau à proximité.

En cas de doute, appelez votre municipalité pour connaître ses recommandations.